

## Négociation collective

ATTENDU QUE la négociation collective constitue la plus importante responsabilité de notre syndicat et que nous nous engageons à appuyer indéfectiblement nos membres dans leurs luttes sur ce front aux nombreux endroits où nous travaillons en Amérique du Nord, sans égard à l'environnement économique;

ATTENDU QUE, en moyenne, les syndiqués gagnent des salaires plus élevés et jouissent de meilleurs avantages sociaux que les non-syndiqués;

ATTENDU QU'UN grand nombre de travailleuses et travailleurs ont vu leurs salaires augmenter considérablement depuis la pandémie de COVID-19, mais que le taux élevé d'inflation dépasse cette croissance;

ATTENDU QUE, aux États-Unis, selon un sondage effectué en 2024, les travailleuses et travailleurs ont remboursé leurs employeurs en moyenne 25 % des coûts de leurs primes d'assurance-maladie pour une protection familiale et 16 % pour une protection individuelle. Ces primes d'assurance-maladie ont augmenté considérablement ces dix dernières années, soit de 26,5 % pour une protection individuelle et de 30,5 % pour une protection familiale;

ATTENDU QUE, selon le sondage national de 2024 sur la rémunération, seulement 7 % des employeurs du secteur privé aux États-Unis offrent à leur main-d'œuvre un régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QUE, au Canada, seulement une personne sur cinq qui travaille dans le secteur privé a un régime de retraite au travail;

ATTENDU QUE, même si les hausses considérables des coûts des soins de santé se sont quelque peu atténuées ces dernières années, les employeurs tentent toujours de transférer ces coûts à nos membres et de diminuer le niveau des prestations. Au Canada, le régime public et universel d'assurance-maladie fait toujours l'objet de contestations judiciaires et d'attaques de la part des forces de la droite. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les efforts pour abroger la législation en faveur de la mise en œuvre d'un programme national d'assurance-médicaments, ce qui mettrait fin à la couverture nationale des médicaments contre le diabète et pour la régulation des naissances, et éliminerait la possibilité d'une couverture publique plus complète à l'avenir;

ATTENDU QUE les entreprises que nous affrontons à la table de négociation ne cessent d'accroître leur pouvoir et leur complexité par l'acquisition de structures transnationales ou de structures de capitaux privés complexes. Les protections que nous avons négociées avec les entreprises aux États-Unis, en particulier les clauses sur

les droits et les obligations du successeur, et d'autres protections, ont permis à nos consœurs, nos confrères et nos collègues chez Cooper Tire, Graphic Packaging, BP-Toledo, Clearwater Paper, l'ancienne Conti-Tech-St. Marys, Pactiv Evergreen, Exxon-Billings, Magellan, WestRock et Ineos d'empêcher que des acheteurs acquièrent les entreprises et sabrent leurs conventions collectives;

ATTENDU QUE nos conventions collectives de travail procurent d'extraordinaires protections à nos membres, surtout quand ils en ont le plus besoin. Nous avons défendu la sécurité de la retraite de nos membres, lutté pour un accès à des soins de santé abordables et universels, assuré une plus grande sécurité au travail et sauvé de bons emplois;

ATTENDU QUE nous reconnaissons que les réussites de notre syndicat reposent sur la force, la solidarité et la détermination des dirigeantes et dirigeants et des membres de nos sections locales qui travaillent avec des représentantes et représentants compétents et informés, et qu'ensemble ils utilisent les ressources que seul un syndicat international solide, diversifié et viable sur le plan financier peut mettre à leur disposition;

ATTENDU QUE, depuis notre dernier congrès, certains employeurs se sont donné beaucoup de mal pour tenter de briser notre syndicat et que ces attaques se poursuivent à la grandeur de nos deux pays. Nous continuons de lutter pour obtenir des conventions collectives équitables dans les mines, les usines, les fabriques, les établissements de soins de santé, les lieux de travail du secteur public et ceux de l'industrie des services, et lorsque des grèves et lockouts se produisent, il s'agit souvent de conflits longs et amers;

ATTENDU QUE les tentatives visant à éliminer les protections contractuelles et les droits de négocier collectivement se sont répandues au secteur public, et que les organes gouvernementaux aux paliers fédéral, provincial, municipal et étatique s'en prennent ouvertement aux syndicats chaque fois qu'ils en ont l'occasion;

ATTENDU QUE notre syndicat doit surmonter des rondes de négociation potentiellement difficiles avec d'importants employeurs des secteurs du pétrole, de l'acier, du papier, des mines et de la fusion, des soins de santé, de l'enseignement supérieur, du secteur public et d'autres secteurs clés;

ATTENDU QUE nos membres et nos employeurs continuent d'éprouver des difficultés dans une économie mondiale, et qu'ils sont soumis à de plus en plus de pressions de la part des pays qui enfreignent nos lois commerciales par le contournement et d'autres pratiques commerciales déloyales dans le but de faire pencher les règles du jeu en leur faveur.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Les membres du Syndicat des Métallos poursuivent leur lutte visant à améliorer les conventions collectives avec nos employeurs dans chaque secteur et à faire en sorte qu'elles soient justes et équitables;
- 2) Le Syndicat des Métallos négocie et maintienne impérativement des régimes de retraite à prestations déterminées adéquats qui garantissent la sécurité du revenu de retraite à vie à ses membres, et qu'il résiste aux régimes de pension à deux niveaux. Là où nous ne pouvons pas négocier des régimes de retraite à prestations déterminées, nous devrions exiger des régimes interentreprises financés par les employeurs, et à défaut, des régimes de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont suffisantes et qui permettent à nos membres de prendre leur retraite avec dignité, et autrement qui prévoient un revenu en cas d'invalidité et des prestations de conjoint survivant en cas de décès du membre avant ou après la retraite.
- 3) Nous exhortons nos sections locales et nos représentantes et représentants à négocier des dispositions qui garantissent la sécurité économique et la santé et la sécurité aux femmes, y compris des services complets de santé de la reproduction et d'assurance voyage pour les membres qui vivent dans les États où une telle protection est interdite.
- 4) Le Syndicat des Métallos continuera d'offrir de l'aide professionnelle, technique et stratégique, des services de recherche, le soutien du Fonds de défense et de grève, et de l'aide juridique pour appuyer les efforts de négociation collective de nos membres.
- 5) Grâce à la solidarité de la base syndicale et au soutien des sections locales, les membres du Syndicat des Métallos appuieront les lignes de piquetage et aideront nos consœurs et nos confrères dans leurs luttes.